



Hiver 1989 (Vol. 1, N° 3) numéro d'article 3

L'incapacité et l'emploi

Gary L. Cohen

Ces dernières années, le rôle sur le marché du travail canadien des travailleurs ayant une incapacité s'est accru: ceux-ci sont mieux acceptés, les progrès techniques ont permis d'améliorer les appareils qui leur sont nécessaires pour être actifs et il y a plus de programmes spéciaux de formation faciles d'accès.

En juin 1986, un travailleur sur 30 au Canada avait une incapacité limitant le volume ou le genre de travail qu'il pouvait effectuer. Dans l'ensemble du Canada, le nombre de ces travailleurs était près de 380,000.

À l'instar des autres travailleurs, les travailleurs ayant une incapacité occupent une grande variété d'emplois, dans diverses branches d'activité, dans toutes les provinces et territoires. Ils possèdent également une gamme variée de qualifications professionnelles. Le présent article analyse les caractéristiques des travailleurs ayant une incapacité et compare leur situation vis-à-vis de l'emploi à celle des autres travailleurs.

Qui sont les travailleurs ayant une incapacité?

En juin 1986, le nombre d'hommes de 15 à 64 ans ayant une incapacité était légèrement inférieur au nombre correspondant pour les femmes: 616,000 et 640,000 respectivement. Par contre, le nombre d'hommes qui avaient un emploi (236,000) était nettement supérieur à celui des femmes (142,000). Par conséquent, près des deux cinquièmes des hommes ayant une incapacité travaillaient par opposition à un cinquième seulement des femmes. Le rapport d'emploi¹, pour les deux sexes réunis, était de 30%. En comparaison, le rapport d'emploi pour le reste de la population était de 70% ([tableau 1](#)).



Tableau 1 **Emploi selon l'âge et le sexe, juin 1986**

Source : *Enquête sur la santé et les limitations d'activités*

Comme on pouvait s'y attendre, la population ayant une incapacité est plus âgée en moyenne que le reste de la population. En 1986, moins de 10% des personnes ayant une incapacité étaient âgées de 15 à 24 ans alors que près de 40% avaient de 55 à 64 ans; pour le reste de la population, ces proportions se chiffraient à 26% et 11% respectivement.

Les rapports d'emploi pour les personnes ayant une incapacité, comme pour le reste de la population, varient considérablement selon l'âge. Le taux le plus élevé (44%) correspond aux personnes de 25 à 44 ans. Dans le cas des jeunes, le ratio est nettement moindre (31%), probablement parce que bon nombre d'entre eux fréquentent encore un établissement d'enseignement et ne sont pas sur le marché du travail. Dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans, seulement un sixième des personnes ayant une incapacité avaient un emploi. Pour chaque groupe d'âge, le rapport d'emploi pour les hommes était de beaucoup supérieur à celui des femmes.



Figure 1 **Personnes atteintes d'une incapacité, juin 1986.**

Source : *Enquête sur la santé et les limitations d'activités.*

Environ 55% des travailleurs ayant une incapacité étaient limités de plus d'une façon. Le rapport d'emploi était de 37% pour les personnes ayant une seule incapacité et de 27% pour celles qui en avaient plusieurs. Il n'y a guère de différence entre les rapports d'emploi selon la nature de l'incapacité; cependant, les personnes ayant une incapacité visuelle sont les moins susceptibles d'avoir un emploi [▼ 2](#).

Où travaillent-ils?



Graphique A **Ratio de l'emploi, juin 1986.**

Source : *Enquête sur la santé et les limitations d'activités.*

Le rapport d'emploi pour les personnes ayant une incapacité varie considérablement selon la région du Canada. Dans l'est du pays, notamment à Terre-Neuve et au Québec, les taux sont nettement inférieurs à la moyenne nationale, alors que dans les Prairies et dans les territoires, ils la dépassent de beaucoup. À Terre-Neuve et au Québec, les rapports d'emploi pour les femmes ayant une incapacité sont particulièrement faibles: à peine un huitième des femmes avaient un emploi ([tableau 2](#)).



Tableau 2 Rapport d'emploi selon la province ou le territoire, juin 1986

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Ces tendances suivent les tendances de l'emploi pour le reste de la population au niveau des provinces et des territoires. Il apparaît que, pour les personnes ayant une incapacité comme pour le reste de la population, la probabilité d'avoir un emploi dépend étroitement de la demande d'emploi dans la région.

La majorité des personnes ayant une incapacité vit dans les régions urbaines, principalement dans les régions métropolitaines. Cependant, on relève peu d'écart entre les rapports d'emploi pour les personnes ayant une incapacité dans les régions rurales et dans les régions urbaines.

Quel est leur niveau de scolarité?

Les personnes ayant une incapacité tendent à avoir un niveau de scolarité plus faible que le reste de la population. En 1986, un tiers des personnes ayant une incapacité avaient fait des études primaires seulement (moins de 9 années) et 61% n'avaient pas terminé leurs études secondaires - ces pourcentages étant très supérieurs à ceux du reste de la population. Parallèlement, seulement 4% des personnes ayant une incapacité avaient un diplôme universitaire par opposition à 11% pour le reste de la population ([tableau 3](#)).



Tableau 3 Niveau de scolarité, juin 1986

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Ces différences reflètent peut-être, dans une certaine mesure, le fait que les personnes ayant une

incapacité sont plus âgées en moyenne que le reste de la population et qu'en général les personnes âgées ont fait moins d'études. Toutefois, dans chaque groupe d'âge, le pourcentage de personnes qui n'avaient fait que des études primaires était plus élevé dans le cas des personnes ayant une incapacité.

De quelle façon leur niveau de scolarité influe-t-il sur leur emploi? Dans le cas des Canadiens touchés d'une incapacité comme dans celui des autres Canadiens, le rapport d'emploi augmente de façon substantielle lorsque le niveau de scolarité est plus élevé, mais cette tendance est plus prononcée pour les personnes ayant une incapacité. Chez ces dernières, seulement 17% des personnes ayant fait des études primaires avaient un emploi, la proportion étant de 50% pour les personnes possédant un diplôme universitaire; pour le reste de la population, les chiffres correspondants sont de 55% et de 87% respectivement ([tableau 4](#)).



Tableau 4 Niveau de scolarité et emploi, juin 1986

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Les personnes dont l'incapacité a commencé avant l'achèvement des études ont plus de chances d'avoir un emploi (37%) que celles dont l'incapacité s'est déclarée après qu'elles eurent terminé leurs études (28%). De même, les travailleurs atteints d'une incapacité avant la fin de leurs études tendent à avoir un niveau de scolarité plus élevé que les personnes dont l'incapacité s'est déclarée après qu'elles aient quitté les études. Cette observation soulève certaines questions intéressantes, mais sans réponse pour le moment, sur le lien entre l'incapacité et la poursuite d'études postsecondaires.

Quelle sorte de travail font-ils?

Le pourcentage de travailleurs [▼3](#) souffrant d'une incapacité dans l'ensemble des travailleurs est le plus élevé en agriculture, en santé et services sociaux, et dans les autres industries primaires (pêche, exploitation forestière et minière). Il est le plus bas dans le secteur des finances, assurances et affaires immobilières, notamment les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurance ([tableau 5](#)).



Tableau 5 Personnes ayant une incapacité qui ont un emploi, selon le secteur d'activité, juin 1986

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Dans le secteur de l'agriculture, le pourcentage élevé de personnes ayant une incapacité est vraisemblablement lié à la forte proportion de travailleurs autonomes dans ce secteur; il se peut que les travailleurs autonomes trouvent plus facile que les autres personnes atteintes d'une incapacité de continuer à travailler une fois leur incapacité déclarée. (Signalons que les travailleurs ayant une incapacité sont quelque peu surreprésentés parmi les travailleurs autonomes.)

Les travailleurs ayant une incapacité sont également actifs dans la plupart des professions. Ils sont sousreprésentés parmi les cadres supérieurs et intermédiaires et au sein des professions libérales [▼4](#). Par contre, ils sont légèrement surreprésentés parmi les artisans spécialisés, les travailleurs semi-spécialisés et les autres travailleurs manuels. Leur pourcentage dans le groupe des semi-professionnels et des techniciens est également supérieur à la moyenne ([tableau 6](#)).



Tableau 6 Personnes ayant une incapacité qui ont un emploi, selon la profession, juin 1986

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Ces différences dans la répartition selon la profession entre les travailleurs ayant une incapacité et les autres travailleurs sont sans doute dues, en partie, aux différences de niveau de scolarité. Néanmoins, même les travailleurs ayant une incapacité qui ont un niveau de scolarité élevé, c'est-à-dire ceux qui ont un certificat d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire, sont moins susceptibles d'occuper un poste de direction ou d'avoir une profession libérale que les autres travailleurs de niveau de scolarité équivalent.

Quel est leur revenu?

Chez les travailleurs ayant une incapacité, le revenu a tendance à être moindre que pour les autres travailleurs. En 1985, plus des deux cinquièmes des travailleurs ayant une incapacité gagnaient moins de \$10,000, la proportion correspondante chez les autres travailleurs étant du tiers seulement. De même, seulement 16% des travailleurs ayant une incapacité gagnaient \$30,000 ou plus, par opposition à 22% pour les autres travailleurs [▼5](#).

Dans le cas des travailleurs ayant une incapacité, le revenu d'emploi moyen (\$15,900) était d'environ 19% inférieur au revenu moyen (\$19,600) des autres travailleurs. L'écart est plus prononcé en ce qui concerne les hommes (plus de \$6,000) que les femmes (moins de \$2,000).

Cette inégalité reflète-t-elle en partie les différences de scolarité et de profession entre les travailleurs ayant une incapacité et les autres travailleurs? L'écart de revenu est beaucoup moindre pour les travailleurs ayant une incapacité dont le niveau de scolarité est élevé. De fait, en 1985, le revenu d'emploi moyen pour les femmes ayant une incapacité et détentrices d'un diplôme universitaire était supérieur à celui des autres femmes ayant le même niveau de scolarité.

Cependant, un autre facteur déterminant du revenu d'emploi moyen est le régime de travail. Les travailleurs qui n'ont pas d'incapacité sont davantage susceptibles de travailler à temps plein toute l'année [▼](#) que les travailleurs ayant une incapacité (59% chez les premiers et 49% chez les seconds). Or, le revenu d'emploi est en général plus élevé pour les personnes qui travaillent à temps plein toute l'année que pour les personnes qui travaillent à temps partiel ou pendant une partie de l'année seulement.



Graphique B Gains moyens en 1985.

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités.



Tableau 7 Répartition du revenu en 1985

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Conclusion

Il est probable que l'activité des personnes ayant une incapacité augmentera à l'avenir si l'égalité de chances sur le plan social et économique continue de progresser. Par ailleurs, pour les personnes ayant une incapacité comme pour le reste de la population, le niveau de scolarité va sans aucun doute continuer d'être un facteur déterminant du succès sur le marché du travail.

Enquête sur la santé et les limitations d'activités

En mai 1980, le Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés a été formé avec

le mandat de présenter un rapport à la Chambre des communes sur les besoins et les préoccupations des personnes ayant une incapacité au Canada. Une des recommandations contenues dans le rapport du comité, [Obstacles](#) (1981), était que Statistique Canada élabore une banque de données nationale sur l'incapacité. Dans ce but, Statistique Canada a mis sur pied de grandes activités de collecte des données: la plus récente, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), est une enquête postcensitaire qui a été menée en 1986.

L'Organisation mondiale de la santé définit l'incapacité comme "toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain" (1980). En pratique, pour l'ESLA, on a voulu identifier les limitations fonctionnelles de la population adulte. L'incapacité est alors définie en termes des difficultés que posent des activités quotidiennes telles que marcher, monter les escaliers, se nourrir ou lire le journal. En outre, il faut que la limitation ait été présente depuis au moins six mois ou que, selon toute probabilité, elle doive durer au moins six mois. Les personnes ne sont pas considérées comme ayant une incapacité si elles utilisent un appareil spécial qui élimine complètement la limitation.

Lors de la collecte des données de l'ESLA, on a demandé aux personnes ayant une incapacité si, en raison d'un problème de santé ou de leur état de santé elles étaient limitées dans le genre ou le volume de travail qu'elles pouvaient accomplir. Seules les personnes ayant répondu par l'affirmative ont été considérées comme étant limitées dans leur travail et sont visées par le présent article. Même si les données utilisées pour la présente analyse portent strictement sur les personnes ayant une incapacité qui sont limitées dans leur travail, on utilisera couramment l'expression générale "personnes ayant une incapacité", qui est plus courte.

Les résultats de l'ESLA se rapportant également aux enfants et aux personnes âgées ayant une incapacité, et aux personnes ayant une incapacité qui sont en établissement institutionnel. Pour plus de détails sur l'ESLA, veuillez consulter [Enquête sur la santé et les limitations d'activités: Guide de l'utilisateur](#) (1988), ou communiquer avec le personnel du Programme de la banque de données sur l'incapacité, Statistique Canada, (613) 951-0025.

Travailleurs ayant une incapacité mais non limités dans leur travail

Les résultats de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités montrent qu'en plus du 1.3 million de personnes ayant une incapacité qui sont limitées dans leur travail, il y a 512,000 Canadiens ayant une incapacité qui, eux, *ne sont pas* limités dans leur travail.

Les personnes "ayant une incapacité sans être limitées dans leur travail" tendent à être plus jeunes que les personnes "ayant une incapacité qui sont limitées dans leur travail": moins d'un quart des premières avaient de 55 à 64 ans par opposition à près de 40% pour les secondes. De même, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les personnes ayant une incapacité qui ne sont pas limitées dans leur travail alors que c'est l'inverse dans le cas des personnes ayant une incapacité qui sont limitées dans leur travail.

Les personnes ayant une incapacité sans être limitées dans leur travail sont davantage susceptibles d'avoir un emploi que leurs homologues qui sont limitées dans leur travail. De fait, les rapports d'emploi pour ce groupe, 75% pour les hommes et 53% pour les femmes, sont analogues à ceux de la population n'ayant pas d'incapacité.

Chez les personnes ayant une incapacité sans être limitées dans leur travail, les deux tiers ont une seule incapacité alors que la proportion correspondante pour les personnes qui sont limitées dans leur travail est d'un tiers. Chez les personnes ayant une seule incapacité, le rapport d'emploi de celles qui ne sont pas limitées au travail dépasse d'environ 30 points le rapport de leurs homologues qui sont limités au travail. Un écart semblable s'établit dans le cas des personnes ayant plusieurs incapacités.

Le niveau de scolarité des personnes ayant une incapacité sans être limitées dans leur travail tend à être similaire à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité. Pour les personnes ayant une incapacité sans être limitées dans leur travail, comme pour celles qui n'ont pas d'incapacité et pour celles qui ont une incapacité et sont limitées dans leur travail, le rapport d'emploi croît d'autant plus rapidement que le niveau de scolarité est élevé.

Notes

Note 1

Le rapport d'emploi, également appelé rapport emploi-population, évalue le nombre de personnes occupées en pourcentage de la population.

Note 2

Les types d'incapacités définis pour les fins de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités sont les suivants:

- **Mobilité:**
limitation dans la capacité de marcher, de se déplacer d'une pièce à une autre, de porter un objet sur 10 mètres ou de se tenir debout pendant de longues périodes
- **Agilité:**

limitation dans la capacité de se pencher, de s'habiller ou de se déshabiller, de se mettre au lit et de sortir du lit, de se couper les ongles d'orteils, de se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet, d'atteindre quelque chose ou de couper ses aliments

- **Vision:**
limitation dans la capacité de lire les caractères ordinaires d'un journal ou de voir quelqu'un à quatre mètres, même avec des verres
- **Audition:**
limitation dans la capacité d'entendre ce qui se dit lors d'une conversation avec une personne, ou avec deux personnes ou plus, même en portant une prothèse auditive
- **Parole:**
limitation dans la capacité de parler et d'être compris(e)
- **Autre:**
limitation à cause de difficultés d'apprentissage ou à cause d'un désordre émotif ou psychiatrique, ou à cause d'un retard de développement
- **Inconnu:**
limitation dont la nature n'est pas spécifiée.

Note 3

L'ensemble des travailleurs comprend tous les travailleurs ayant une incapacité, que ces derniers soient ou non limités dans leur travail, ainsi que les travailleurs n'ayant pas d'incapacité.

Note 4

Le codage de la profession s'appuie sur les concepts d'équité en matière d'emploi au Canada. La classification est établie en fonction de trois facteurs: nature et envergure des tâches et des responsabilités liées à chaque profession, niveau de scolarité moyen pondéré des travailleurs de chaque groupe professionnel et cote correspondant aux exigences au plan de la formation générale et de la formation professionnelle pour chaque profession, selon la Classification canadienne des professions. Pour plus de détails, veuillez consulter: Équité en matière d'emploi: rapport statistique sur la disponibilité des groupes désignés, (annexe technique).

Note 5

Comme l'ESLA a été menée en juin 1986, les données sur le revenu se rapportent à l'année civile 1985.

Note 6

Par "travailleur à temps plein" on entend toute personne qui travaille 30 heures ou plus par semaine de façon habituelle. Par "travailleur toute l'année" on entend toute personne qui a occupé un emploi pendant 49 semaines ou plus durant l'année.

Documents consultés

- *OBSTACLES*, rapport du Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés, février 1981.
 - *CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES HANDICAPÉS: DÉFICIENCES, incapacités et désavantages: un manuel de classification des conséquences des maladies*, Organisation mondiale de la santé, 1980.
 - *ENQUÊTE SUR LA SANTÉ ET LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS: GUIDE DE L'UTILISATEUR*, Statistique Canada, juin 1988.
 - COHEN, G.L., *L'incapacité et le marché du travail: une analyse des personnes inactives ayant une incapacité*, Statistique Canada, octobre 1989.
 - EMPLOI ET IMMIGRATION, *Équité en matières d'emploi - Rapport statistique sur la disponibilité des groupes désignés*, décembre 1986.
-

Auteur

Gary Cohen est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1989, Vol. 1, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



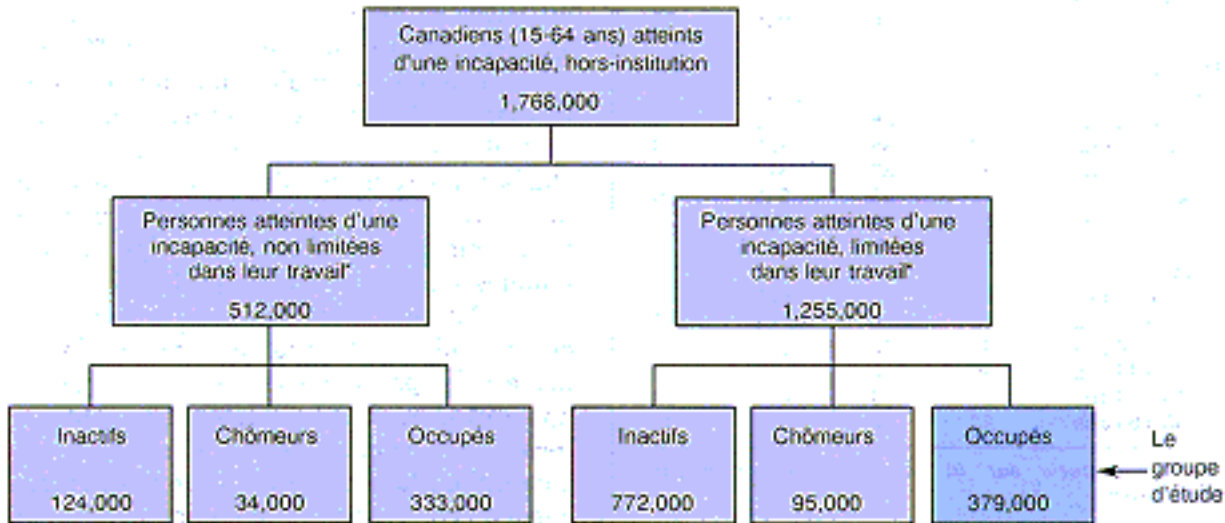
Tableau 1

Emploi selon l'âge et le sexe, juin 1986

| | Personnes ayant une incapacité | | Autres personnes | |
|-----------------------|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Nombre | Rapport d'emploi | Nombre | Rapport d'emploi |
| | '000 | % | '000 | % |
| Les deux sexes | | | | |
| 15 à 64 ans | 379 | 30 | 10,641 | 70 |
| 15 à 24 ans | 33 | 31 | 2,228 | 57 |
| 25 à 34 ans | 83 | 45 | 3,163 | 76 |
| 35 à 44 ans | 95 | 43 | 2,674 | 81 |
| 45 à 54 ans | 91 | 34 | 1,627 | 76 |
| 55 à 64 ans | 77 | 16 | 949 | 55 |
| Hommes | | | | |
| 15 à 64 ans | 236 | 38 | 6,041 | 80 |
| 15 à 24 ans | 18 | 36 | 1,147 | 58 |
| 25 à 34 ans | 47 | 49 | 1,799 | 88 |
| 35 à 44 ans | 56 | 53 | 1,523 | 92 |
| 45 à 54 ans | 61 | 45 | 946 | 90 |
| 55 à 64 ans | 55 | 24 | 627 | 75 |
| Femmes | | | | |
| 15 à 64 ans | 142 | 22 | 4,600 | 60 |
| 15 à 24 ans | 15 | 26 | 1,081 | 56 |
| 25 à 34 ans | 36 | 40 | 1,364 | 65 |
| 35 à 44 ans | 39 | 33 | 1,151 | 70 |
| 45 à 54 ans | 30 | 23 | 681 | 63 |
| 55 à 64 ans | 23 | 9 | 322 | 36 |

Source: *Enquête sur la santé et les limitations d'activités*

Personnes atteintes d'une incapacité, juin 1986

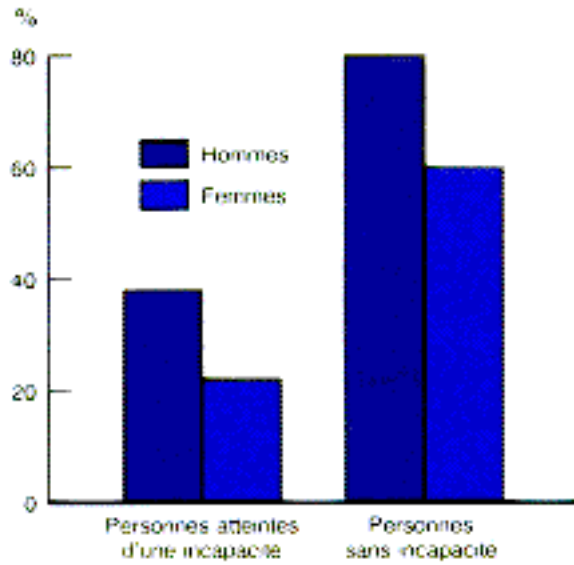


* Environ 9,000 personnes limitées dans leur travail, et 22,000 personnes non limitées dans leur travail n'ont pas déclaré leur situation sur le marché du travail.

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités.

Ratio de l'emploi, juin 1986

Tant chez les personnes atteintes d'une incapacité que chez les personnes sans incapacité, les hommes avaient plus de chance d'être occupés que les femmes.



Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Tableau 2

Rapport d'emploi selon la province ou le territoire, juin 1986

| | Rapport d'emploi | | | | | |
|---------------------------|--------------------------------|--------|--------|------------------|--------|--------|
| | Personnes ayant une incapacité | | | Autres personnes | | |
| | Les deux sexes | Hommes | Femmes | Les deux sexes | Hommes | Femmes |
| | % | | | | | |
| Canada | 30 | 38 | 22 | 70 | 80 | 60 |
| Terre-Neuve | 18 | 24 | 12 | 53 | 64 | 42 |
| Île-du-Prince-Édouard | 29 | 38 | 19 | 67 | 75 | 58 |
| Nouvelle-Écosse | 30 | 37 | 22 | 62 | 75 | 51 |
| Nouveau-Brunswick | 26 | 34 | 17 | 64 | 73 | 55 |
| Québec | 20 | 28 | 12 | 64 | 74 | 54 |
| Ontario | 31 | 40 | 23 | 75 | 85 | 66 |
| Manitoba | 44 | 57 | 33 | 75 | 85 | 65 |
| Saskatchewan | 43 | 52 | 33 | 73 | 85 | 61 |
| Alberta | 40 | 46 | 35 | 74 | 83 | 65 |
| Colombie-Britannique | 34 | 41 | 27 | 67 | 76 | 57 |
| Yukon | 41 | 40 | 41 | 78 | 82 | 74 |
| Territoires du Nord-Ouest | 43 | 50 | 35 | 79 | 84 | 72 |

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Tableau 3

Niveau de scolarité, juin 1986

| | Personnes ayant une incapacité | Autres personnes |
|---|--------------------------------|------------------|
| | % | |
| Ensemble des niveaux de scolarité | 100 | 100 |
| Études primaires seulement (0 à 8 années) | 33 | 11 |
| Études secondaires partielles | 27 | 27 |
| Diplôme d'études secondaires | 8 | 14 |
| Certificat d'une école de métiers | 10 | 11 |
| Études postsecondaires partielles | 8 | 12 |
| Certificat d'études postsecondaires | 9 | 14 |
| Diplôme universitaire | 4 | 11 |

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Tableau 4

Niveau de scolarité et emploi, juin 1986

| | Rapport d'emploi | |
|---|--------------------------------|------------------|
| | Personnes ayant une incapacité | Autres personnes |
| | % | |
| Ensemble des niveaux de scolarité | 30 | 70 |
| Études primaires seulement (0 à 8 années) | 17 | 55 |
| Études secondaires partielles | 30 | 57 |
| Diplôme d'études secondaires | 34 | 69 |
| Certificat d'une école de métiers | 41 | 82 |
| Études postsecondaires partielles | 39 | 75 |
| Certificat d'études postsecondaires | 46 | 80 |
| Diplôme universitaire | 50 | 87 |

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités

Tableau 5

Personnes ayant une incapacité qui ont un emploi, selon le secteur d'activité, juin 1986

| | Nombre | Pourcentage des travailleurs |
|--|--------|------------------------------|
| | '000 | % |
| Ensemble des secteurs* | 379 | 3.3 |
| Agriculture | 19 | 4.7 |
| Autres activités du secteur primaire | 12 | 4.1 |
| Industries manufacturières | 66 | 3.5 |
| Construction | 24 | 3.4 |
| Transports, communication et autres services publics | 22 | 2.4 |
| Commerce de gros | 15 | 2.8 |
| Commerce de détail | 43 | 3.0 |
| Finances, assurances et affaires immobilières | 14 | 2.2 |
| Enseignement et services annexes | 17 | 2.3 |
| Services médicaux et sociaux | 37 | 4.3 |
| Services fournis aux entreprises | 14 | 2.6 |
| Hébergement et restauration | 15 | 2.7 |
| Autres services† | 22 | 3.4 |
| Administration publique et défense | 27 | 3.4 |

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités

** Renferme un certain nombre de travailleurs auxquels on n'a pas pu attribuer un code d'activité. Le codage de l'activité économique s'appuie sur la Classification des activités économiques de 1970.*

† Organisations culturelles, divertissements et loisirs, services personnels (y compris les ménages) et services divers.

Tableau 6

Personnes ayant une incapacité qui ont un emploi, selon la profession, juin 1986

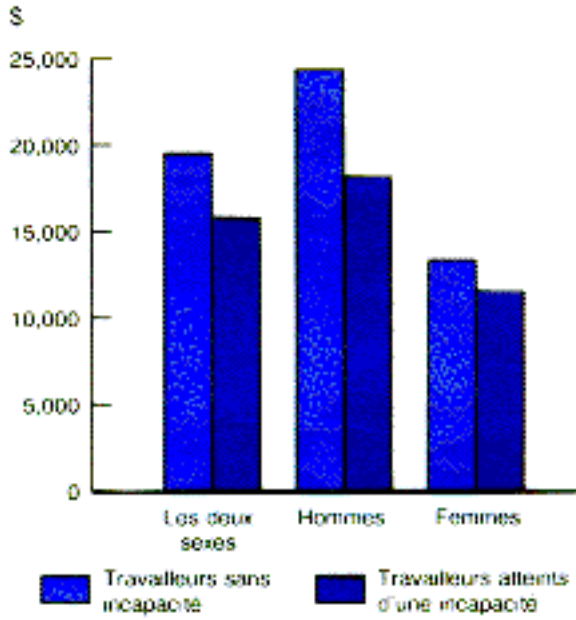
| | Nombre | Pourcentage des travailleurs |
|------------------------------------|--------|------------------------------|
| | '000 | % |
| Ensemble des professions* | 379 | 3.3 |
| Cadres supérieurs | 3 | 1.5 |
| Cadres intermédiaires | 19 | 2.2 |
| Professionnels supérieurs | 33 | 2.2 |
| Semi-professionnels et techniciens | 20 | 3.8 |
| Superviseurs | 9 | 2.9 |
| Contremaîtres | 10 | 2.9 |
| Travailleurs de bureau | 49 | 2.6 |
| Vendeurs | 29 | 3.1 |
| Travailleurs de services | 31 | 3 |
| Travailleurs spécialisés | 37 | 4 |
| Travailleurs semi-spécialisés | 38 | 4.1 |
| Travailleurs non-spécialisés | 68 | 4.3 |

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités

** Renferme un certain nombre de personnes auxquelles on n'a pas pu attribuer un code de profession. Le codage de la profession s'appuie sur les concepts d'équité en matière d'emploi (voir la note 4).*

Gains moyens en 1985

L'écart des gains entre les travailleurs atteints d'une incapacité et les travailleurs sans incapacité était beaucoup plus grand chez les hommes que chez les femmes.



Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités.

Tableau 7

Répartition du revenu en 1985

| | Travailleurs ayant une incapacité | Autres travailleurs |
|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| | % | |
| Total | 100 | 100 |
| Moins de \$10,000 | 41 | 33 |
| \$10,000 - \$19,999 | 24 | 25 |
| \$20,000 - \$29,999 | 19 | 21 |
| \$30,000 et plus | 16 | 22 |

Source: Enquête sur la santé et les limitations d'activités